Nations Unies S/2002/960



Conseil de sécurité

Distr. générale 27 août 2002 Français Original: anglais

Lettre datée du 14 août 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Je me réfère à ma lettre du 16 janvier 2002 (S/2002/75) transmettant un rapport soumis par la Côte d'Ivoire au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Le Comité contre le terrorisme a examiné soigneusement ce rapport, avec l'aide de ses experts, et a communiqué par écrit ses observations préliminaires au Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies. La Côte d'Ivoire a été priée de répondre sous forme de rapport complémentaire le 15 octobre 2002 au plus tard.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Signé) Jeremy Greenstock